



Delia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Convention territoriale globale (CTG) à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Séance du 16 décembre 2021

Convocation du 10 décembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Monique Pourcelot

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies

Séance du 16 décembre 2021

OBJET : Convention territoriale globale (CTG) à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant le dispositif du contrat enfance et jeunesse - CEJ signé avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la période 2009-2012, 2013-2016 puis 2017-2020,

Considérant que le contrat enfance et jeunesse - CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant la nécessité de garantir le maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ,

Considérant l'intérêt d'un partenariat technique et financier avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine,

Considérant la nécessité de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire sur tous les champs d'intervention de la CAF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention territoriale globale à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

AUTORISE le maire à signer cette convention territoriale globale pour la période 2021-2025 ainsi que les avenants et annexes y afférents, et à préciser le plan d'actions correspondant.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L. L. *L. L.*